

Séance du 24 MAI 2006

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Jean Grenet, Maire-Président ; MM. Etchegaray, Millet-Barbé, Pommiez, Mme Dufrière, M. Saussié, Mmes Favoreu-Dumas, Lauqué, Adjointes ; MM.Laroche, Lozano, Mmes Ipharraguerre, Darmendrail, Jeambrun, Gentili-Bedarrides, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Melle Carreiro, M. Charrier, Mmes Doucet Joyé, Levraud, M. Hontabat, Mmes Gramont, Larran-Lange, M. Causse, Mme Bisauta, M. Casenave, Mme Peyrucq, M. Larralde, Mme Baratchart-Damestoy Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : M. Labayle à M. le Maire, Mme Durruty à M. Saussié ; M. Massé à Mme Dufrene ;M. Delas à Mme Darmendrail, M. Trunet à M. Escapil-Inchauspé ; Mme Chevrel à M. Lozano ; Mme Bordenave à Mme Ipharraguerre, Mme Boé à Mme Lauqué ; Mme Chabaud-Nadin à M. Etchégaray, Mme Capdevielle à M. Casenave.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

OBJET : PATRIMOINE - Maison des Associations - Substitution de la Société Nathalie LARRADET - Architecte à Madame LARRADET, agissant en son nom personnel - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Madame Jeambrun présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Mme LARRADET, Architecte, et la Ville de Bayonne ont conclu en avril 2003 un marché de maîtrise d'œuvre en vue de la construction de la Maison des Associations, au lieu-dit de Glain.

Mme LARRADET a modifié la forme juridique de son activité puisqu'elle a constitué une Sarl dont elle est la gérante.

Ainsi la Personne Morale créée le 06 avril 2006 porte la raison sociale NATHALIE LARRADET ARCHITECTE ; elle est inscrite sous le n° 489 365 676 au registre du commerce de Pau

Par ailleurs les conditions d'exécution des marchés et notamment celles relatives aux prix ne changent pas.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant devant permettre la substitution de la société NATHALIE LARRADET ARCHITECTE au cocontractant initial de la Commune dans tous les droits et obligations relatifs au marché n° 03/042.

Adopté.

Ont signé au registre les membres présents.